



**Information aux titulaires de passeports SUISSES pour se rendre aux USA
 (ou même simplement y transiter) (autres nationalités : nous questionner)**

IMPORTANT : chaque voyageur (même les enfants en bas âge) doit être en possession de son **propre** passeport

Passeport 03



Sans visa

si établi depuis janvier 2003 et avant le 26.10.2006

Avec visa

si établi après le 26.10.2006

Passeport 06



Sans visa

Passeport biométrique établi entre le 04.9.2006 au 28.2.2010), **MAIS** :

muni d'une photo numérisée, (non collée ou sous laminage !)

et sans empreintes digitales

Passeport 2010



Sans visa

Passeport biométrique introduit définitivement le 1er mars 2010, muni d'une photo numérisée et d'empreintes digitales



**NOUVELLE EXIGENCE DES AUTORITES AMERICAINES A PARTIR DU
 12 JANVIER 2009**

A partir de cette date tous les ressortissants suisses et ceux de la CEE devront **obligatoirement** demander, **au plus tard** 72 heures **avant le départ, une autorisation électronique** de voyage.

L'embarquement par les compagnies aériennes sera refusé aux personnes qui ne présenteraient pas ce document à l'aéroport lors de l'enregistrement.

Cette autorisation est appelée à remplacer les formulaires qui se complétaient jusque là dans l'avion.

Bien qu'une version de ce document soit établie en français, les réponses devront néanmoins toujours être formulées en anglais. En effectuant cette formalité **ayez une carte de crédit sous la main car vous devrez acquitter un émolument.**

Une fois obtenue, cette autorisation est valable 2 ans (éventuellement moins en fonction de la validité du passeport) et est valable pour plusieurs voyages.

Pour solliciter cette autorisation :

<https://esta.cbp.dhs.gov>

(soyez patients car parfois l'ouverture de ce site prend du temps)

Si vous rencontrez des difficultés à satisfaire à cette nouvelle exigence, n'hésitez pas à nous contacter : c'est bien volontiers que nous vous aiderons.